

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2021_10_006B

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf octobre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Christophe GUINOT, Madame Annie CAVIER, Monsieur Michel BELIE, Monsieur Guy MISPOULET, Madame Gaeligue JOS, Monsieur Philippe CASTANET, Monsieur Guy GIMEL, Monsieur Alain LALBIAT

Représentés :

Monsieur Didier DELBREIL par Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Christian DAURAT par Monsieur Guy FLOIRAC

Excusées :

Gabrielle COLLIGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud RICOU

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Objet : Mission de Maitrise d'œuvre - Commune de Martel - Travaux " Porte Penche "

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical de la mission de maîtrise d'oeuvre à contracter avec le



B.E.T. DEJANTE pour les travaux à réaliser "Porte Penche" Commune de Martel :

- pour la partie étude d'un montant de 1 876.49 € HT
- pour la phase passation des marchés et la phase travaux communes aux travaux d'assainissement et d'eau potable d'un montant de 6 535,64 € HT (dont 2 157,16 € HT concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement).

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'accepter les missions de maîtrise d'œuvre telles que présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical :

- approuve les missions de maîtrise à confier au B.E.T. DEJANTE :
 - pour la partie étude d'un montant de 1 876.49 € HT
 - pour la phase passation des marchés et la phase travaux communes aux travaux d'assainissement et d'eau potable pour un montant de 6 535,64 € HT - dont 2 157,16 € HT concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement.
- mandate et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents à cette décision.

Annule et remplace la délibération 046-200094647-20211029-DE820218108006 - transmise le 02 Novembre 2021 - suite à erreur matérielle

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Jean Luc LABORIE

Rendu exécutoire le : 08 Nov 21
Transmis en Sous-Préfecture le : 08/11/21
Publiée : 08/11/2021



Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel